



**MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

Antananarivo, le 4 OCT 2017

Le Ministre

Dr Jim Yong Kim

Banque mondiale

1818 H Street NW, Washington DC

Monsieur le Président,

Madagascar poursuit la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) et de son Plan de Mise en Œuvre (PMO) dans le but de réduire la pauvreté et d'asseoir un développement inclusif et durable. Le Gouvernement fixe ses objectifs autour de trois piliers, à savoir : (i) améliorer la Gouvernance, (ii) favoriser la relance économique, et (iii) élargir l'accès aux services sociaux de base.

La présente lettre témoigne de la volonté du gouvernement de relever les défis pour accroître la résilience des personnes les plus vulnérables, favoriser une croissance inclusive et mobiliser d'importants investissements pour le développement du pays tout en renforçant les institutions nationales et locales.

x x
x

Les indicateurs sociaux ne se sont pas améliorés malgré la volonté du gouvernement de promouvoir les mécanismes et les systèmes de valorisation du capital humain et de protection sociale. Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, établi par les Nations Unies, a encore confirmé que Madagascar figure parmi les pays d'Afrique pauvres, classé 154^{ème} sur 188 pays avec un Indice de Développement Humain faible de 0,510.

Les activités économiques se redressent progressivement, le taux de croissance s'affiche à 4,1 % en 2016 et devra atteindre 4,3% en 2017. Cet essor est tiré notamment de la performance des zones franches industrielles suite au retour effectif de l'AGO, de l'expansion des branches du BTP et de la reprise du secteur minier. Toutefois, les aléas climatiques au cours de 2016 et 2017, la sécheresse sur les hauts plateaux et le cyclone Enawo touchant notamment la zone Nord-Est du pays ont ralenti ce dynamisme. Ces aléas ont impacté le niveau des prix, le taux d'inflation pour 2017 est estimé à 8,1% en moyenne période.

Les grandes orientations économiques et stratégiques de l'Etat ont été alignées sur le Plan national de Développement. Le Gouvernement est déterminé à affronter les défis économiques et sociaux urgents du pays avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Dans cette optique, le gouvernement a organisé la Conférence des Bailleurs et Investisseurs à Paris en décembre 2016 réunissant les donateurs, les partenaires techniques et financiers et les investisseurs privés afin de soutenir le pays dans ses projets de développement. Un engagement de 9,7 milliards USD y a été annoncé dont 3,3 milliards provenant du secteur privé.

En juin 2017, Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a accordé un crédit supplémentaire de 30,55 millions de DTS (environ 42,3 millions USD) en faveur de Madagascar au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Ce crédit a fait l'objet d'un décaissement immédiat avec la deuxième tranche prévue, pour faire face aux impacts des catastrophes naturelles. Le montant décaissé pour 2017 est ainsi porté à 61.98 millions DTS (environ 86 millions USD).

x x
x

Concernant les Finances Publiques, les stratégies visent à préserver la stabilité macroéconomique, et se baseront sur l'appui au développement socio-économique ainsi que la pratique de la bonne gouvernance.

La politique budgétaire a pour objectif d'accroître l'espace budgétaire à travers le renforcement des administrations fiscales en matière de recouvrement et l'intensification des efforts axés sur l'efficacité des dépenses publiques. Le taux de pression fiscale net s'établira à 11,4% en 2017 contre 10,9% en 2016. Les dépenses publiques enregistrent une hausse significative, passant de 16% (2016) à 20,2% (2017). Elles sont axées sur les activités d'urgence suite aux dégâts causés par le cyclone Enawo, le renforcement des entreprises publiques en difficultés (AIR MADAGACAR et JIRAMA) tout en priorisant les dépenses envers les secteurs sociaux. Les allocations aux 04 ministères sociaux (Ministère de l'Eau, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Population) en fonctionnement et en investissement seront augmentées pour atteindre 1,3% du PIB en 2019.

x x
x

Madagascar est un pays doté de nombreux avantages : une biodiversité inégalée, un grand potentiel pour l'agriculture, des ressources naturelles et une main d'œuvre abondante. Avec une complémentarité assurée entre capital physique et humain, ainsi qu'une bonne gouvernance, il serait un pays prospère. Les perturbations engendrées par les crises socio-politiques ont laissé la majorité de la population vivant sous le seuil de l'extrême pauvreté. L'Etat, à travers le PND/PMO, est déterminé à mettre en œuvre un programme de développement pour inverser le cours de l'accroissement de la pauvreté. Les réformes envisagées contribueront à l'atteinte des objectifs fixés sur l'amélioration de la gouvernance, la relance économique et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Le Gouvernement a mis en place la Loi n°2014-020 du 27 septembre 2014, modifiée par la Loi n°2015-008 du 01 avril 2015, régissant les ressources, les modalités d'élection, l'organisation et le fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Cette Loi prévoit la consolidation des ressources existantes de chaque niveau des CTD et permet de

créer de nouvelles ressources en fonction des compétences qui leur sont dévolues afin d'assurer leur autonomie financière. Le Fonds National de Péréquation a été créé en 2016 au niveau du Fonds de Développement Local pour assurer une meilleure équité des ressources transférées aux CTD. Le manuel d'opération de ce fonds est actuellement en cours de préparation incluant la formule de péréquation et les critères d'éligibilité pour effectuer les transferts des subventions au niveau des CTD concernées. Pour le respect des règles de la bonne gouvernance, en matière de transparence et de redevabilité, les subventions de l'Etat qui sont déjà transférées aux CTD ainsi que celles déjà planifiées seront publiées. Le Gouvernement a adopté un décret exigeant cette publication. Par ailleurs, un décret clarifiant le fonctionnement du Fonds National de Péréquation sera établi et intégrera la formule de péréquation, les procédures de décaissement, l'opérationnalisation de la collecte des quatre taxes et impôts dédiés au Fonds

La prise en charge par l'Etat des services sociaux de base est reconnue comme étant un impératif pour la réduction de la pauvreté et le déclenchement d'une croissance économique soutenue.

Les procédures d'enregistrement à l'Etat Civil actuelles ne facilitent pas l'accessibilité de la population à ces services sociaux de base, tels l'éducation, la protection sociale. En effet, le délai de 12 jours après la naissance s'avère trop court pour permettre cet enregistrement et le recours au jugement supplétif auprès des tribunaux est très compliqué, notamment dans les régions les plus reculées et pour les groupes sociaux les plus vulnérables. La réforme de la législation sur l'Etat Civil a déjà fait l'objet de réflexion et le Gouvernement s'est engagé à soumettre au Parlement une Loi permettant d'effectuer l'enregistrement rétroactif des naissances au niveau des districts, pour une période de cinq (5) ans. La Loi n°61-025 du 09 octobre 1961 relative aux actes d'Etat Civil sera également révisée, pour préconiser le prolongement du délai légal d'enregistrement à la naissance, l'organisation des services de proximité pour effectuer ces enregistrements, l'établissement d'un identifiant unique à la naissance et l'établissement d'un système centralisé pour le suivi des nouveaux enregistrements.

Le système des filets sociaux de sécurité et de la protection sociale sera renforcé. En 2015, le Gouvernement a institué la Politique Nationale de Protection Sociale ayant pour objectif de réduire de 15% le nombre de la population en situation d'extrême pauvreté et faire bénéficier une couverture de protection sociale efficace à la moitié de la couche de la population vulnérable. Le rôle du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme a été renforcé afin d'assurer la coordination et le leadership dans le secteur et faciliter la mise en œuvre de cette politique pour les régimes non contributifs. Actuellement, le secteur n'est pas entièrement coordonné, le leadership est encore fragmenté entre divers ministères et organismes. Le Gouvernement est déterminé à élaborer un registre national des ménages vulnérables pour éviter les fragmentations et permettre d'établir une cartographie des programmes de protection sociale du système non-contributif, et éviter les chevauchements des actions. La création de ce registre national fera l'objet d'un décret adopté et publié par le Conseil des Ministres. Ce décret sera poursuivi par la mise en place d'une nouvelle Loi sur la protection sociale non contributive renforçant la fonction de coordination du rôle du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme dans la coordination des programmes de filets sociaux de sécurité.

D'autre part, le développement du secteur financier à Madagascar sera renforcé afin de promouvoir l'inclusion financière.

Madagascar a réalisé une étape importante dans la mise en place et l'opérationnalisation de la Centrale des Risques (CdR). Il convient de continuer les efforts pour une meilleure disponibilité des informations financières à travers la mise en place d'un Bureau de Crédit. La

Banque Centrale a établi un projet de Loi régissant le bureau de crédit privé en consultant toutes les parties prenantes (profession bancaires, Institution de micro finance, secteur privé) sur le fondement du texte et son adaptation aux réalités malgaches. Ce projet de Loi sera soumis pour adoption au Parlement. Les documents techniques sur l'établissement du bureau de crédit privé sont actuellement en cours de préparation et l'appel à manifestation d'intérêt sera lancé au cours du premier trimestre 2018.

Le taux de bancarisation à Madagascar reste faible. 4% de la population seulement possèdent un compte bancaire. L'objectif important en termes d'inclusion financière étant de permettre aux ménages et entreprises d'accéder et d'utiliser au moins un compte de transactions offert par un fournisseur de service de paiement réglementé. En 2016, le Parlement a déjà adopté la Loi n°201-056 régissant la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique. Son décret d'application a été adopté en Conseil de Gouvernement. La mise en application de cette Loi permet de promouvoir les services de monnaie électronique et donner accès à un compte de transaction aux exclus du secteur financier. La Commission de Supervision Bancaire et Financier (CSBF) publiera les instructions sur (i) le capital minimum des Établissements de Monnaie Électronique (EMEs), (ii) les procédures d'instruction de licence et, (iii) les procédures opérationnelles pour le compte global. Avant le mois de mai 2018, la CSBF publiera également les décisions relatives aux demandes d'agrément des EME reçues à fin mars 2018.

L'agriculture constitue le noyau de l'économie de Madagascar. Près de 80% de la population vit en milieu rural et la plupart vivent de l'agriculture comme activité principale. La productivité agricole est faible.

La question des modes d'accès à la terre représente un enjeu important pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la performance du secteur agriculture. Elle demeure un blocage pour le développement du milieu rural. Depuis 2004, le Gouvernement a engagé un processus de sécurisation foncière à travers le Programme National Foncier dont l'objectif étant de mettre en adéquation les pratiques foncières et le cadre réglementaire. Une réforme foncière innovante a été lancée en 2005 en créant des guichets fonciers au niveau des communes et en permettant à ces derniers de délivrer des certificats fonciers comme titre de propriété. Cette réforme est en train d'être renforcée afin d'éliminer toute ambiguïté sur la valeur des certificats fonciers. Le Gouvernement soumet au Parlement, un projet de Loi sur la Propriété Privée Titree qui confirme le caractère permanent de la valeur juridique du certificat foncier. L'article 47 de ce projet de Loi est révisé pour extraire toute obligation à transformer le certificat en titre foncier.

La construction et la réhabilitation de routes figurent parmi la priorité dans le développement économique et social du pays. Le Gouvernement a créé le FER (Fonds d'Entretien Routier) en l'année 2000 afin d'assurer la gestion du financement de l'entretien des routes, que ce soit nationales, régionales ou communales. Cependant, les contraintes sur les ressources financières du FER depuis 2013 l'a empêché d'allouer des ressources adéquates pour l'entretien des routes autres que nationales. Le Gouvernement s'est engagé de ce fait, à modifier le statut du FER afin d'accroître la transparence et d'avoir plus de précision sur le budget alloué à ces autres routes. Le Conseil des Ministres émettra un décret portant sur la modification du statut du FER pour pouvoir publier annuellement (i) le budget détaillé avec les prévisions des ressources transférées au FER, l'utilisation des reports à nouveau et les dépenses prévues pour l'année suivante, (ii) les dépenses exécutées de l'année précédente, avec une explication des écarts par rapport à la prévision, et (iii) les lignes directrices de priorisation, y compris la répartition des dépenses entre les régions.

L'accès aux services d'électricité est très faible à Madagascar. Près de 15% de la population seulement en bénéficie et ce taux baisse à 6% si on ne considère que la population vivant en zone rurale. En 2015, le Gouvernement a adopté la Nouvelle Politique Energétique 2015-2030 (NPE), qui s'inscrit du Plan National de Développement, afin de répondre aux défis d'urgence économique, sociale et environnement du pays. A l'horizon 2030, 70% des ménages auraient un accès durable aux services de l'électricité. Afin d'accélérer ce processus d'électrification, le cadre législatif et institutionnel devra être renforcé. Un projet de Loi portant révision du Code de l'Electricité est élaboré à cet effet, et soumis au Parlement. Cette Loi prévoit la délimitation du mandat de l'ADER (Agence pour le Développement de l'Electrification Rurale) en lui attribuant un statut légal et le mode opératoire pour l'électrification rurale à travers le partenariat public privé.

La mise en œuvre de toutes les actions envisagées dans le cadre du Plan National de Développement permettra au Gouvernement d'atteindre ses objectifs, notamment la réalisation d'une croissance économique élevée et la réduction de la pauvreté. Toutefois, la limitation des ressources conduit le Gouvernement à solliciter l'appui financier de la Banque Mondiale dans le cadre d'un appui budgétaire.



J. Andri

ANDRIAMBOLOLONA Voantsalama S.